

# Qui est Bernard Lugan ?

Bernard Jean René Lugan

Né le 10 mai 1946 à Alger.

Étudiant en histoire à Paris X Nanterre. Milite à la FNEF (Fédération nationale des étudiants de France) aux côtés de Jean-Pierre Stirbois, Alain Renault, le bras droit de François Duprat, et de Bruno Gollnisch.

1968 : En charge des commissaires de l'Action Française, service d'ordre du mouvement maurrassien.

1976 : Thèse de 3ème cycle. *L'Économie d'échange au Rwanda de 1850 à 1914* sous la dir. de Jean-Louis Miège, Université d'Aix-en-Provence.

1972 -1982 : assistant d'histoire et de géographie coopérant. En poste à l'Université Nationale du Rwanda, à Butare puis à Ruhengeri.

1982 : recruté à l'Université Jean Moulin Lyon 3, « dans le cadre d'une procédure spéciale qui permet à d'anciens coopérants ayant des états de service, de rejoindre l'enseignement supérieur et de s'y faire ensuite titulariser » (Rapport Rousso, p. 71). Dans une lettre émanant du recteur de l'Académie de Lyon adressée au Président de l'Université de Saint Etienne, en date du 10 août 1982, il est indiqué « St Étienne n'en veut pas – proposé à Lyon 3 par le ministère ».

1983 : Thèse d'État. *Entre les servitudes de la houe et les sortilèges de la vache : le monde rural dans l'ancien Rwanda*, sous la dir. de Jean-Louis Miège, Université d'Aix-en-Provence. Dans le rapport de soutenance, son directeur de recherches ne cache pas "ses réticences, ouvrant une discussion approfondie sur les sources, la bibliographie et déniait au travail le caractère d'histoire fiable".

Depuis le début des années 1980 : Bernard Lugan participe à des journaux liés à l'extrême-droite (*Minute-La France, Présent, National-Hebdo, Enquête sur l'Histoire, Nouvelle Revue d'Histoire, Identités, Les Cahiers de Chiré, Terre et Peuple*).

19 janvier 1984 : Les circonstances de son retour en France de Bernard Lugan font l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon. Le ministère des Relations extérieures "invoquait pour justifier son rapatriement une demande des autorités rwandaises qui auraient jugé le comportement de l'intéressé "incompatible avec ses fonctions de coopérant" et "de nature à nuire aux relations de la France avec le Rwanda" (Rapport Rousso page 72). Le Tribunal ne suit pas néanmoins les justifications du Ministère.

28 octobre 1985 : Bernard Lugan préside le jury d'une thèse de 3e cycle d'un

étudiant tunisien, Abdelhamid Bdioui, soutenue à Lyon III, portant sur « L'image de l'Arabe et du Musulman dans la presse écrite en France (1967-1984) » sous la direction de Roger Deladrière, responsable de la section d'arabe de la faculté des langues de Lyon 3. Dans cette thèse, le MRAP est qualifié de "mouvement judéo-bolchévique" et la LICRA "mouvement judéo-capitaliste". "Elle comporte des citations des *Protocoles des Sages de Sion* et reprend l'idée de « l'existence d'un groupe de pression à l'échelle internationale qui manie les mass-médias » (...). Cette thèse a été admise en soutenance mais elle a obtenu la mention « passable », la plus mauvaise." (rapport Rouso, page 73) Pour sa défense, Bernard Lugan a souvent expliqué qu' "il avait été « réquisitionné » (par Jacques Goudet) pour faire partie du jury et que dans le rapport, il a fait état de ses réserves quant à ce travail " (Rapport Rouso, page 73)

1987 : Bernard Lugan est membre du C.N.U. (Comité National Universitaire)

1990 : nouvelle édition de l'ouvrage de Bernard Lugan, *Histoire de l'Afrique du Sud. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 1986 (rééd.1990 et 1995). "L'auteur critique l'idée d'un État pluri-éthnique et plaide pour un partage territorial entre « Blancs » et « Noirs »" (Rapport Rouso, page 151).

10 août 1990 : En pleine "affaire Notin", du nom du maître de conférences en économie auteur d'un article négationniste, Bernard Lugan rédige au magazine *Présent* un "Manifeste pour les libertés universitaires" qui sera ensuite salué par la *Revue d'Études Révisionniste*:

"A Lyon, l'une des Universités a été sommée de se prononcer sur les exprimées par l'un des siens dans une revue connue et de bonne tenue scientifique. (...) Injonctions et pressions ont contraint le Président de l'Université à saisir la commission disciplinaire, dont la compétence est en l'occurrence douteuse."

"Nous appelons nos collègues (..) à défendre les libertés universitaires contre l'insupportable police de la pensée".

12 novembre 1990 : Participe à une "Causerie sur l'Afrique" auprès de l'Association pour la défense de la Mémoire du Maréchal Pétain.

1991 : "Rassemblement de la piété française", auquel participe activement Bernard Lugan. Il s'agit d'un rassemblement organisé dans le village de Martel dans le Lot pour célébrer une bataille où Charles Martel aurait "anéanti les Arabes". Bernard Lugan soutien que cet "anéantissement" n'a pas eu lieu à Poitiers en 732 comme on le dit, fondant son argumentaire d'universitaire averti sur ... la notice du Guide Michelin (*Le Monde*, 25/10/1991). Interdit par la mairie, ce pseudo pèlerinage rassemblera quelques militants d'extrême-droite, notamment issus des milieux catholiques traditionalistes et du mouvement extrémiste l'*Oeuvre Française*.

1991 : Bernard Lugan participe au recueil *Rencontres avec Saint-Loup*, une

série de textes réunis par son collègue de Lyon 3, Pierre Vial, membre du Front National. Saint-Loup (1908-1990) est le pseudonyme de Marc Augier, membre de la L.V.F et responsable S.S. dans la division *Charlemagne*. "Condamné à mort par contumace, il fuit en Argentine. À son retour, il exerce une grande influence sur le petit monde des néonazis. Il préside le Comité France-Rhodésie, lancé par Europe Action en faveur de l'État raciste d'Afrique australe" (Angelfire.com).

23 février 1993 : Mardi-Gras à Lyon 3. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, Bernard Lugan fait cours revêtu d'un uniforme du 6ème Régiment de Lancier du Bengale, avec couvre-chef et cravache à la main. Le thème du cours du jour porte sur « la chanson comme source auxiliaire de l'Histoire". Au dessous du texte du chant en question, *La Coloniale*, "ouvertement raciste et sexiste" (Rapport Rouso, page 151), on pouvait lire le programme suivant :

"La poésie musicale et la riche diversification du chant que nous allons commenter aujourd'hui constituent le point d'orgue, pour ne pas dire l'Oméga de toute pensée historique digne de ce nom [...]. Ce Chant nous entraîne à la recherche de cet horizon toujours plus lointain qui a toujours lancé sur les pistes les hommes en bonne santé morale. Il y a cinq siècles nos ancêtres découvraient l'Amérique, il y a cent ans l'Infanterie de Marine faisait retentir ses mâles chansons du Tonkin jusqu'au Soudan."

Le cours se termine en bagarre générale entre les militants du CAFAR (Comité Antifasciste et Antiraciste) et les militants d'extrême droite qui entouraient Bernard Lugan. Colette Demaizière, doyenne de la Faculté des Lettres et ancienne militante de l'UNI, absout Bernard Lugan par le communiqué suivant :

"Il est inadmissible que des éléments extérieurs interviennent pour interdire de parole tel ou tel. Il est intolérable que des cours, même détournés exceptionnellement en plaisanterie carnavalesque, tournent au pugilat. Il est anormal que des étudiants qui n'ont pas la compétence pour le faire, s'érigent en juges de la qualité des cours d'enseignants".

20 septembre 1993 : Bernard Lugan crée la Société Unipersonnelle à responsabilité limitée « Afrique Réelle », siège social rue de l'Horloge à Charroux (Allier), RCS Cusset 392 770 962

Décembre 1993 : Bernard Lugan conseille à ses étudiants la revue *Enquête sur l'Histoire*, dirigée par l'extrémiste Dominique Venner (membre du GRECE et ancien membre de l'OAS)

12 février 1994 : Bernard Lugan donne une conférence à l'*Institut d'Action Française* sur le thème "la démocratie est-elle possible en Afrique" avec mention de son rattachement universitaire. Après une lettre de l'association Hippocampe, l'Université demande le 14 février 1994 dorénavant de ne pas mentionner publiquement « en dehors du cadre universitaire », le rattachement professionnel à l'université Jean Moulin Lyon 3 car cela « engage une collectivité de travail, professeurs, personnel administratif et étudiants"

(rapport Rousso, page 154)

14 août 1995 : Bernard Lugan rend hommage à l'un de ses anciens camarades maurassiens, Jean-Claude Poulet-Dachary (militant actif du Front National dans le Var), dans le journal d'extrême droite *National-Hebdo*. Il termine le texte par ces mots : « Adieu, vieux camarade, que la terre de Provence que tu t'efforças de défendre contre les nouveaux barbares te soit légère. Tes ennemis vomissent sur ta dépouille, tes amis qui te pleurent leur feront rendre gorge. »

27 mars 2001 : Sous la présidence de Gilles Guyot, Bernard Lugan est promu "Maître de Conférences Hors Classe" sur le contingent de l'Université alors que le C.N.U a toujours refusé de l'avancer. Le bureau de l'Université a proposé Bernard Lugan alors que 46 autres maîtres de Conférences pouvaient prétendre à cette promotion. 14 ont plus d'ancienneté et 23 un échelon supérieur à celui de Bernard Lugan. Plusieurs sont agrégés. Un ancien doyen aurait également pu recevoir cette distinction. Par ailleurs, Bernard Lugan a rédigé peu d'articles pour des revues aux normes scientifiques. La plupart de ses contributions sont parues dans sa propre revue : *L'Afrique réelle*. Cette promotion provoque en outre le lancement d'une pétition fondée sur le texte suivant :

"Les soussigné-e-s ont récemment appris par la presse la promotion de Bernard Lugan comme maître de conférence hors classe par le conseil d'administration de l'université Lyon 3. Cette procédure vise habituellement à reconnaître l'apport scientifique exceptionnel d'un chercheur et/ou les services rendus à son université. Nous nous élevons avec vigueur contre cette distinction qui est susceptible de jeter le discrédit sur l'ensemble des études africanistes en France. En effet, qu'il s'agisse de l'Afrique du Sud, du Maroc ou de l'Afrique des Grands Lacs, les travaux de Bernard Lugan ne sont pas considérés comme scientifiques par la plus grande partie de la communauté universitaire. En revanche, à travers des articles élogieux et des interviews complaisantes, parus dans Minute, Présent et National Hebdo, ces travaux ont servi de support à des thèses défendant l'apartheid en Afrique du Sud, les fondements racialisés de l'histoire africaine et faisant l'apologie de la colonisation. Nous nous élevons donc contre cette promotion et demandons aux autorités compétentes de suspendre son application"

La pétition compte alors parmi ses signataires : Anne Hugon, M. M'Bokolo, Jean-Pierre Chrétien, Catherine Coquery-Vidrovitch, Françoise Raison, Daniel Rivet, Jean-Louis Triaud.

"S'il est vrai qu'aucun des signataires ne se range à l'extrême droite, la pétition montre à tout le moins que Bernard Lugan apparaît très isolé dans sa propre communauté scientifique, un élément dont n'a pas tenu compte le conseil d'administration en lui accordant cette promotion." (rapport Rousso, page 219).

Gilles Guyot avait précisé à l'époque que Bernard Lugan « n'est pas d'extrême droite » et est « l'un des meilleurs

spécialistes de l'Afrique".

Du 31 août au 7 septembre 2001 : Conférence de l'ONU contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée à Durban (Afrique du Sud). "Intervenant à son tour pour mettre en lumière les formes contemporaines de racisme, le Président du Sénégal, Abdoulaye, Wade a déclaré :

"En ce qui concerne l'esclavage, la thèse la plus courante est que les Noirs ont vendu des Noirs et les marchands d'esclaves n'en sont pas responsables. Dans mon livre "Un destin pour l'Afrique", j'ai souligné que l'Afrique a subi plusieurs siècles d'esclavage par notamment le Portugal, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie, et ensuite le colonialisme. Je voudrais que l'on retienne de l'histoire que l'Afrique a été vaincue sans toutefois abandonner les armes. Aujourd'hui, le Professeur Bernard Lugan de l'université Lyon III (France) a renversé l'histoire, soulignant que tout ce qui a été soutenu par des écrivains africains est faux. C'est ce que je qualifie de racisme intellectuel. Plusieurs civilisations existaient en Afrique, contrairement à ce qui est avancé par le Professeur Lugan qui prétend que la contribution des Noirs est dérisoire. Des scientifiques américains insistent sur le fait que les "nègres" sont inférieurs aux autres. L'assistance aux personnes défavorisées au sein de la communauté noire américaine est inutile car du fait de leur infériorité intellectuelle les personnes ne pourront jamais jouer un rôle crucial dans le pays. Il y a une bataille intellectuelle à mener contre le racisme et la discrimination".

29-30 novembre 2003 : Bernard Lugan est cité comme "témoin-expert" au Tribunal Pénal International pour le Rwanda par la défense d'Emmanuel Ndindabahizi, ancien ministre des Finances rwandais, alors accusé de génocide et de crimes contre l'humanité. Ndindabahizi a par la suite été condamné, le 15 juillet 2004, à la prison à perpétuité par le TPIR.

18 mai 2005 : Bernard Lugan dissout la société de publication de *L'Afrique Réelle*. Le rapport de la gérance sur la dissolution de la société en date du indique que la société "a perdu plus de la moitié de son capital social".

Octobre 2005 : L'association étudiante AE2L "convie" "le professeur "Bernard Lugan (il n'est que Maître de Conférences) à un entretien pour leur revue *L'Indigeste*. Il soutient dans l'interview, que sur le problème rwandais, "aucune étude sérieuse n'a été faite jusqu'à présent sur la question". Selon lui, "La France ne porte aucune responsabilité dans un génocide commis par des Rwandais qui ont massacré d'autres Rwandais". Quelques jours plus tard, les responsables de l'AE2L, Lionel Sok et Valentin Goux, publient un numéro spécial intitulé *Mea Culpa* et présentent leurs excuses aux étudiants de Lyon 3. Dans le même temps sur le blog qui lui est consacré sur le site Internet de *Radio-Courtoisie*, Bernard Lugan évoque en ces termes le génocide rwandais :

""Manches longues ou manches courtes ?" à propos des exactions à la machette sur les populations civiles du Rwanda"  
(<http://radio-courtoisie.over-blog.com/article-780468.html>)

Novembre-décembre 2005 : Le journal *Le Figaro* (24/10/2005) indique que

Le "colonel de l'Apocalypse" Théoneste Bagosora, accusé d'avoir supervisé et planifié le génocide rwandais par le Tribunal Pénal International, avait décidé, pour sa défense, de faire appel "en tant qu'expert" à Bernard Lugan.